



Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

10 | 2019

L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVIe siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs

Conclusion

Amandine Le Roux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3103>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Référence électronique

Amandine Le Roux, « Conclusion », *Comptabilités* [En ligne], 10 | 2019, mis en ligne le 15 janvier 2019, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3103>

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2019.

Tous droits réservés

Conclusion

Amandine Le Roux

- 1 Une impression se dégage à la lecture des articles composant ce numéro sur les pratiques comptables normalisées dans les milieux ecclésiastiques à la fin du Moyen Âge, c'est le sentiment de la « vigueur » (Véronique Beaulande-Barraud) des actions menées par l'ensemble des institutions pour faire valoir leurs droits ou ceux des institutions qu'ils servaient. Ainsi, les collecteurs pontificaux en Provence ou les sous-collecteurs en Aragon notaient les dettes des bénéficiaires, puis cherchaient à les percevoir, y compris des années plus tard (Amandine Le Roux, Esther Tello Hernández), l'évêque de Châlons a mené une vigoureuse action judiciaire (Véronique Beaulande-Barraud), l'évêque de Clermont a tenu à démontrer qu'il était un bon gestionnaire et administrateur (Thomas Areal), tout comme l'évêque de Troyes qui a été attentif à l'administration des espaces géographiques, mais aussi aux personnes qui lui étaient redevables (Aurélié Gauthier), les chanoines de Barcelone ont mobilisé leurs connaissances pour échapper à une taxation ou afin de mettre en avant la réforme de la discipline ecclésiastique (Julia Conesa Soriano), les chanoines d'Oviedo ont commémoré avec vigueur les défunts en mettant en place des outils de la gestion de la commémoration (Néstor Vigil Montes), comme les sacristains des paroisses de Strasbourg à la fin du Moyen Âge pour qui la mise en œuvre et le contrôle des anniversaires étaient importants (Anne Rauner). Enfin, les fabriciens de l'église Sainte-Marie de Gemona du Frioul ont mis toutes leurs capacités techniques au service du bon fonctionnement de la commune (Andrea Tilatti).
- 2 Les comptabilités témoignent en premier lieu de l'évolution du nombre de taxes ou d'amendes avec, par exemple, la multiplication des impositions prélevées en Provence (Amandine Le Roux), la dizaine d'impositions différentes perçue par l'évêque de Troyes (Aurélié Gauthier), ou bien de l'importance des droits perçus par les chapitres cathédraux comme celui d'Oviedo (Néstor Vigil Montes). Ensuite, les comptabilités sont le témoignage des transformations des formes de gouvernement aux différentes échelles du monde ecclésiastique. Puis, l'inscription dans les registres de comptes avait une fonction mémorielle, que cela soit celle de la gestion de la commémoration des défunts ou celle de droits territoriaux ou fiscaux. Enfin, les comptes deviennent progressivement des outils

au service de l'institution, organisés, rationalisés, normalisés, afin d'administrer au mieux les droits des différentes institutions.

- 3 Les comptabilités présentées dans ce numéro attestent la maîtrise et l'assimilation de compétences comptables de plus en plus techniques par les institutions ecclésiastiques, mais aussi l'uniformisation des pratiques comptables étendues à toutes les échelles. Elles témoignent aussi du nouveau rapport aux archives entretenu par la papauté, les évêques, les chapitres cathédraux, ainsi que les paroisses. Tout d'abord les comptes sont le fruit d'une volonté plurielle, l'institution qui a des biens à gérer, l'administration qui les gère puis celle qui les contrôle, même si elles se recoupent souvent. Plusieurs échelles interviennent donc dans la rédaction des comptes. Tous les administrateurs et receveurs des institutions ecclésiastiques sont eux-mêmes des religieux, sauf en Italie où les fabriciens sont des laïcs jusqu'au XIV^e siècle (Andrea Tilatti). Les différentes comptabilités sont mises par écrit par un personnel varié, le scelleur à Châlons (Véronique Beaulande-Barraud), le fabricien à Gemona du Frioul (Andrea Tilatti), les collecteurs pontificaux (Amandine Le Roux), les sous-collecteurs (Esther Tello Hernandès), les notaires de l'évêque (Thomas Areal), les curés (Anne Rauner), le receveur général du temporel ou un rédacteur rétribué (Aurélie Gauthier), un ecclésiastique de la cathédrale de Barcelone, comme un chanoine ou des religieux détenteurs d'un bénéfice à la cathédrale (Julia Conesa Soriano), ainsi que les scribes du bureau des écritures (Néstor Vigil Montes).
- 4 Ceux qui prélèvent les taxes sont parfois les mêmes personnes que ceux qui rédigent les comptes, les receveurs à Troyes (Aurélie Gauthier), les collecteurs et les sous-collecteurs en Provence et en Aragon (Amandine Le Roux, Esther Tello Hernandès), mais d'autres intervenants apparaissent dans les comptabilités, comme les collecteurs dans les diocèses de Troyes et de Clermont (Aurélie Gauthier, Thomas Areal).
- 5 Les comptes des collecteurs pontificaux (Esther Tello Hernandès, Amandine Le Roux) et ceux de l'officialité de Châlons (Véronique Beaulande-Barraud) sont rédigés en latin. Ce sont des comptes qui relèvent des droits perçus sur les hommes et non sur la terre. En revanche, les autres comptes sont écrits en langue vernaculaire, même si des notations en latin peuvent subsister. Les archives déposées à l'église Sainte-Marie Assunta à Gemona du Frioul sont écrites en vulgaire frioulan ou en toscan vénitien, même si des annotations sont écrites en latin (Andrea Tilatti). Les comptes détaillés de la Mense épiscopale de Barcelone sont rédigés en catalan (Julia Conesa Soriano). Les comptes de l'évêque de Troyes sont écrits en français et en latin (Aurélie Gauthier), de même les documents de travail et les comptes des anniversaires dans le diocèse de Strasbourg sont rédigés en langue vulgaire (Anne Rauner).
- 6 Les différents pouvoirs ont fait des efforts pour uniformiser leur comptabilité, des modalités de production, de l'organisation des comptes à l'audition. On observe alors une convergence des comptes, malgré l'apparition de spécificités locales, insérant les comptabilités ecclésiastiques dans une culture comptable commune à de nombreux clercs à la fin du Moyen Âge. Tout d'abord, les comptes des institutions ecclésiastiques étudiés présentent à une exception la même forme. De fait, les pages des cahiers des comptes de Gemona montrent une structure simple, sans référence à la partie double, avec les dépenses et les entrées écrites dans la partie centrale de la feuille (Andrea Tilatti). L'organisation des autres comptes, revêt une structure plus classique et plus courante, avec des comptes à deux entrées, d'abord les recettes, puis les dépenses (Anne Rauner, Esther Tello Hernandès), parfois des bilans finaux sont insérés (Julia Conesa Soriano, Esther Tello Hernandès, Amandine Le Roux). Les comptes présentent dans l'ensemble

cette structuration à l'exception des comptes des collecteurs de Provence, où les dépenses sont absentes, voire peuvent comporter deux registres différents avec un registre pour les recettes et un autre pour les dépenses (Amandine Le Roux). Les comptes sont souvent classés par chapitres avec des rubriques stables (Véronique Beaulande-Barraud, Amandine Le Roux), mais pas toujours uniformes (Thomas Areal). La préparation des comptes, comme les réglures peuvent se voir délimitant les colonnes, deux petites marges à droite pour la somme à prélever ou prélevées et à gauche pour des précisions comme les dettes, ainsi qu'une colonne centrale plus grande destinée à inscrire les redevances ou les motifs des dépenses (Véronique Beaulande-Barraud, Aurélie Gauthier, Amandine Le Roux). Les comptes ont parfois quelques éléments de décors, souvent modestes et à l'encre noire (Véronique Beaulande-Barraud, Amandine Le Roux). Les registres sont rarement agrémentés de dessins ou de représentations ornementales, sauf des lettrines à Troyes (Aurélie Gauthier) et des hauts de pages comportant la mention du lieu concerné par la section du compte écrit en lettres encrées à Clermont (Thomas Areal).

- 7 Parfois, il est possible de connaître les influences culturelles des différents rédacteurs des comptes. Par exemple, les fabriciens de l'église de Gemona ont eu pour modèle, *le Liber Censuum* recensant toutes les propriétés, le nom et les impôts à payer. Il y a donc eu au XIII^e siècle une imitation d'un modèle existant. En outre, les fabriciens sont choisis dans les milieux artisanaux, de marchands, de notaires. Ils sont donc formés dans des écoles et partagent une culture comptable comparable (Andrea Tilatti). En outre, les sacristains de Strasbourg ont été influencés par les chanoines dans la réalisation des comptes d'anniversaires de leurs paroisses (AnneRauner).
- 8 Tous les comptes font l'objet d'un contrôle plus ou moins régulier. Certains rendus sont semestriels, comme le contrôle des comptes des anniversaires effectué par le sacristain dans les paroisses du diocèse de Strasbourg (Anne Rauner) ou les comptes liés à la cathédrale de Barcelone (temporel d'une dignité, institution charitable de la *Pia Almoïna*, Mense capitulaire étudiés par Julia Conesa Soriano). D'autres sont rendus annuellement, comme certains comptes du diocèse de Strasbourg, mais plus régulièrement à Clermont, à Châlons ou à Oviedo. Par exemple, à Clermont, les officiers en charge des recettes et dépenses dans chaque circonscription compilent les livres de comptes avant de les restituer devant l'évêque qui les valide (Thomas Areal). De même, les comptes de l'officialité de Châlons sont rendus annuellement à l'évêque. Ils courent d'une Saint-Jean-Baptiste à la suivante, mais la chancellerie de l'évêque de Châlons utilise le style de Pâques : l'année comptable court donc sur deux années « civiles ». C'est le scelleur qui a la charge de la reddition des comptes (Véronique Beaulande-Barraud). Enfin, à Oviedo, le contrôle des paiements annuels des différents anniversaires et processions religieuses se fait aussi annuellement (Nèstor Vigil Montes). D'autres comptes font l'objet d'une reddition bisannuelle, tel est le cas du bilan comptable de la Mense de Barcelone approuvé par deux chanoines auditeurs de comptes, au nom du chapitre (Julia Conesa Soriano). En revanche, les comptes des collecteurs pontificaux ne sont pas rendus aussi régulièrement, surtout quand il s'agissait des comptes de décime, car la reddition se faisait lors de l'achèvement de la levée. En Aragon et en Provence les contrôles peuvent intervenir annuellement ou être espacés de plusieurs années. En Aragon, les sous-collecteurs ecclésiastiques rendaient compte de l'impôt devant le contrôleur général des finances royales, le *Maestre racional* (Esther Tello Hernandes). Certains comptes provençaux comportent l'écriture de clercs de la Chambre apostolique (Amandine Le Roux). Plus la comptabilité est insérée dans un cadre local, plus le contrôle est régulier et

suivi. Les livres de compte sont donc régulièrement contrôlés et servent à créer une mémoire fiscale et de justification des impôts à percevoir.

- 9 Les comptes des différentes institutions ecclésiastiques témoignent également de tentatives de rationalisation, de normalisation, ainsi que de stabilisation des structures ecclésiastiques et des pratiques comptables. Les institutions ecclésiastiques ont donc la capacité d'administrer et de normaliser des pratiques comptables.
- 10 Les premières formes de normalisation se remarquent tout d'abord par la constitution des registres de comptabilités tenus de manière continue sur la longue durée. Leur présentation formelle et leur regroupement témoignent ensuite de l'élaboration de premières normes (Julia Conesa Soriano). Puis, il ne faut pas négliger le facteur de la croissance du patrimoine qui a nécessité la mise par écrit des possessions (Andrea Tilatti). Les comptes ne font pas toujours l'objet d'une harmonisation, mais ils témoignent de la volonté d'exercer une domination essentiellement fiscale, d'inscrire des droits et c'est dans la démonstration de ces derniers que s'observe une rationalisation des comptabilités. Les séries comptables étudiées entre XIII^e et XVI^e sont de plus en plus régulières, étoffées, structurées et ordonnées. Parfois, les administrateurs ont cherché à assainir les comptabilités (Julia Conesa Soriano). D'autre fois, les receveurs ont détaillé avec précision les motifs des comptes (Anne Rauner, Nèstor Vigil Montes). Les rubriques sont multipliées. Il y a de plus en plus de catégories dans les recettes et les dépenses. Les modèles élaborés ne cessent d'être modifiés et améliorés afin d'organiser un système rigoureux et de plus en plus complet de l'information. De plus, les rédacteurs font preuve de rigueur, maîtrisent de mieux en mieux le langage comptable, se réfèrent de plus en plus à de précédents registres pour justifier l'impôt et surtout, pour connaître les sommes à réclamer. L'adoption de ces nouvelles normes comptables entraîne une stabilisation progressive des pratiques comptables. Des normes propres à chaque institution comptable s'imposent progressivement par tâtonnements. Les transformations constantes dans les pratiques administratives, dans le choix d'un langage, dans les précisions rajoutées ou par une organisation codifiée des comptes sont le témoin d'une appropriation progressive des techniques comptables et la maîtrise de plus en plus subtile des pratiques comptables par les institutions ecclésiastiques, ainsi que par les hommes qui les peuplent. L'évêque de Clermont a ainsi établi une méthodologie comptable (Thomas Areal), tandis que les rédacteurs des registres de l'évêque de Troyes ont inséré plus de rigueur dans la tenue des comptes (Aurélie Gauthier).
- 11 Les comptes des institutions ecclésiastiques sont porteurs d'un discours, celui de pouvoirs qui ont assimilé les stratégies comptables par un lent processus de production de comptes afin de gérer leurs droits et leurs revenus. L'appropriation et la normalisation des procédés comptables sont alors le résultat d'un lent processus de production des comptes. Ils témoignent d'une stabilité institutionnelle à la fin du Moyen Âge.

AUTEUR

AMANDINE LE ROUX

LAMOP, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne
amandine.le.roux@free.fr